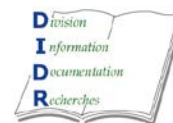


04/05/2018



## La lutte contre la production, la vente et la consommation de produits stupéfiants

*Etat de la législation et de son application,  
structures de soutien aux toxicomanes*

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

1. Trafic, production et consommation de drogue en Géorgie .....	3
2. Evolution de la législation .....	4
2.1. Une législation répressive .....	4
2.2. Restrictions d'ordre professionnel et social .....	6
2.3. « Tolérance zéro » et abus d'autorité .....	6
2.4. Libéralisation partielle depuis 2013 .....	7
3. Structures d'aide aux toxicomanes : prévention, soutien et sevrage .....	10
3.1. Prévention .....	10
3.2. Traitement de la toxicomanie .....	10
3.3. Réduction des risques sanitaires .....	12
Bibliographie .....	13

**Nota :** La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

## 1. Trafic, production et consommation de drogue en Géorgie

Selon une étude publiée en 2016 par le groupe de travail Addicctology Development in Georgia (ADDIGE), comprenant des experts de l'université Ilia à Tbilissi et des agences sanitaires nationales<sup>1</sup>, la Géorgie n'est pas un producteur important de drogues : l'héroïne destinée à la consommation locale provient d'Azerbaïdjan et de Turquie. La buprénorphine (Subutex), utilisée à des fins d'injection non médicale, est introduite clandestinement d'Europe. Cependant, une production artisanale de stimulants de type amphétamine (connus sous le nom de Vint) et d'opioïdes (désomorphine ou « krokodil») s'est développée en Géorgie. Ces préparations injectables « faites maison » sont habituellement produites par un groupe de consommateurs pour leur consommation personnelle. En outre, le cannabis cultivé localement est la drogue illégale la plus consommée dans le pays<sup>2</sup>.

Selon une étude publiée en 2016 par le groupe d'experts BioMed Central, la production de drogues de synthèse artisanales se développe à partir de 2007 en réaction aux pratiques répressives des autorités, ces substances étant plus difficiles à détecter lors des tests (voir 2.)<sup>3</sup>. Les techniques de production sont acquises soit à l'occasion de migrations de travail en Russie et Ukraine, soit sur le web<sup>4</sup>.

La première enquête sur la consommation de tabac, d'alcool et de drogue en Géorgie est menée en 2015 par le Centre de recherche sur la toxicomanie créé par l'ONG Alternative Georgia, en collaboration avec l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et l'Agence tchèque pour le développement (CzDA), auprès d'un panel de 4 805 personnes âgées de 18 à 64 ans. Selon cette enquête, 32% des hommes et 2,9% des femmes déclarent avoir fait usage de cannabis au moins une fois dans leur vie, ces chiffres atteignant 45,4% et 5% à Tbilissi<sup>5</sup>. Parmi les personnes interrogées 2% des hommes et 0,1% des femmes ont fait usage du Subutex, 1,6% des hommes et 0,1% des femmes de la cocaïne et autant de l'héroïne, 1,3% (presque uniquement des hommes, la moitié vivant à Tbilissi) de l'ecstasy, 1,1% de drogues artisanales (« Vint » et « Jeff »), 0,9% des hommes et 0,1% des femmes du LSD et autant des amphétamines ; 3,3%% des hommes et 0,1% des femmes ont consommé des « nouvelles substances psychoactives », généralement achetées sur le web<sup>6</sup>.

Un rapport publié en 2016 par les services anti-drogue américains estime le nombre de consommateurs de drogues injectables à environ 50 000 sur une population de 3,7 millions de personnes<sup>7</sup>.

Selon le même rapport américain, la Géorgie est un important pays de transit vers les marchés d'Europe occidentale, de Russie et de Turquie<sup>8</sup>. En décembre 2014, le ministère géorgien de l'Intérieur crée une unité spéciale d'analyse qui permet une augmentation des saisies à l'aéroport de Tbilissi et aux frontières<sup>9</sup>. Selon le groupe ADDIGE, en 2014,

---

<sup>1</sup> Addicctology Development in Georgia (ADDIGE), "The drug situation in Georgia, Annual report 2015", Tbilissi, 2016.

<sup>2</sup> Addicctology Development in Georgia (ADDIGE), "The drug situation in Georgia, Annual report 2015", Tbilissi, 2016, p. 31.

<sup>3</sup> Otiashvili et al., "Substance Abuse Treatment, Prevention, and Policy: Policing, massive street drug testing and poly-substance use chaos in Georgia – a policy case study", BioMed Central, 2016, p. 3. Open Society Georgia Foundation, "Crime and excessive punishment: the prevalence and causes of human rights abuse in Georgia's prisons", 2014.

<sup>4</sup> Otiashvili et al., BioMed Central, 2016, p. 3.

<sup>5</sup> Alternative Georgia, "USAID and CzDA, National survey on substance use in the general population in Georgia", 2015, p. 30-31.

<sup>6</sup> Alternative Georgia, "USAID and CzDA, National survey on substance use in the general population in Georgia", 2015, p. 30-31.

<sup>7</sup> Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs, "2016 International Narcotics Control Strategy Report", 03/2016.

<sup>8</sup> Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (Etats-Unis), "2016 International Narcotics Control Strategy Report", 03/2016.

<sup>9</sup> Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (Etats-Unis), "2016 International Narcotics Control Strategy Report", 03/2016.

591 kg d'héroïne, 5,4 tonnes de cannabis et 57 kilos d'amphétamines ont été saisis<sup>10</sup>. En juin 2015, par ailleurs, les autorités géorgiennes annoncent la saisie de 177 kg d'héroïne et autres opioïdes dans le port de Batoumi<sup>11</sup>. Ces saisies massives montrent l'importance du flux de transit, organisé par des groupes criminels géorgiens, mais ces produits ne sont habituellement pas destinés au marché intérieur<sup>12</sup>.

## 2. Evolution de la législation

### 2.1. Une législation répressive

Les mutations socio-économiques qui suivent la chute du régime soviétique en 1991 entraînent une ouverture des frontières, un bouleversement des modes de vie et une remise en cause des valeurs traditionnelles, avec ce qui est perçu par l'opinion publique comme une montée massive de la consommation de drogues. A partir du milieu des années 2000, le gouvernement géorgien fait le choix d'une politique répressive avec la pratique massive de tests de dépistage, touchant plusieurs dizaines de milliers de personnes par an : les contrevenants sont frappés d'une amende administrative, représentant deux mois de salaire moyen, et, en cas de récidive, d'une peine d'un an d'emprisonnement<sup>13</sup>. De 2007 à 2009, des campagnes sont également mises en place pour « diaboliser » certaines drogues comme le Subutex<sup>14</sup>.

Les dispositions le plus souvent invoquées par les tribunaux de droit commun sont celles des articles 273 et 260 du Code pénal. L'article 273, introduit dans la législation en 2006-2007, sanctionne la consommation de drogue sans prescription médicale, ou la production, achat ou possession en petite quantité pour usage personnel, par une amende au moins double de celle prévue par le Code administratif (voir ci-après), ou une peine d'emprisonnement pouvant atteindre un an, ou par 120 à 180 heures de travaux d'intérêt général<sup>15</sup>. L'article 260 réprime la fabrication et la possession de produits stupéfiants et prévoit des peines dont la sévérité dépend de facteurs aggravants tels que la quantité de drogue saisie : jusqu'à 11 ans d'emprisonnement pour de « petites quantités », 14 ans pour de « grandes quantités » et 20 ans pour de « très grandes quantités »<sup>16</sup>. La sanction pour le trafic de drogue en bande organisée peut aller jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité<sup>17</sup>.

La consommation de drogue est par ailleurs sanctionnée par les tribunaux administratifs. L'article 45 du Code des infractions administratives statue que le premier cas de prise illégale de drogue sans prescription d'un docteur, ou la possession d'une petite quantité de drogue, sont punies par une amende de 500 GEL ou, exceptionnellement, une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 15 jours<sup>18</sup>. Une récidive dans la même année est considérée comme un crime et entre dans le cadre de l'article 273 du Code pénal (voir ci-dessus)<sup>19</sup>.

Au cours de l'année 2015, d'après les statistiques publiées par la Cour suprême de Géorgie, les tribunaux de première instance examinent 4 022 affaires liées à la drogue, impliquant 4 126 personnes. 53% d'entre elles sont jugées au titre de l'article 273 du Code pénal, 35% au titre de l'article 260, ces proportions étant à peu près constantes au cours des dernières années. 65% des affaires se concluent par une procédure de plaider

---

<sup>10</sup> ADDIGE, "The drug situation in Georgia, Annual report 2015", 2016, p. 30.

<sup>11</sup> Département d'Etat des Etats-Unis, "2016 International Narcotics Control Strategy Report", 03/2016, vol. 1, p.165.

<sup>12</sup> ADDIGE, "The drug situation in Georgia, Annual report 2015", 2016, p. 30.

<sup>13</sup> Otiashvili et al., BioMed Central, 2016, p. 1-2.

<sup>14</sup> Otiashvili et al., BioMed Central, 2016, p. 4-7.

<sup>15</sup> Criminal Code of Georgia, Art. 273.

<sup>16</sup> Criminal Code of Georgia, Art. 260.

<sup>17</sup> Criminal Code of Georgia, Art. 260.

<sup>18</sup> GEORGIE, Administrative offences code of Georgia (1985, amendé en 2017, version anglaise), Art. 45.

<sup>19</sup> Criminal Code of Georgia, op. cit.

coupable. 21% des condamnés (460 personnes) se voient infliger une peine d'emprisonnement ferme, 40% (878 personnes) une peine avec sursis et 30% (669 personnes) une amende comme sanction principale ou secondaire<sup>20</sup>.

D'après le journal Libération, en 2016, 60 000 personnes sont contrôlées et soumises à un test de détection des produits stupéfiants<sup>21</sup>. En 2016, un porte-parole du mouvement White Noise, ONG qui milite pour la libéralisation de la législation sur les stupéfiants (voir 2.4.), affirme que 327 272 personnes ont été testées en sept ans, la police prélevant en moyenne 112 échantillons d'urine par jour : le mouvement évalue le coût de ces tests à 17 millions de laris<sup>22</sup>. Un article du blog Political Critique, en mai 2017, cite un activiste géorgien selon lequel 300 000 personnes ont été testées en 7 ans, soit 10% de la population<sup>23</sup>.

La législation géorgienne différencie la circulation autorisée de produits narcotiques ou stupéfiants pour usage médical, régulée par la *Georgian Law on Drugs, Psychotropic Substances and Precursors and Narcological Aids*, adoptée en 2002 par le Parlement et amendée en 2012, et la circulation illégale, réprimée par le Code des infractions administratives et le Code pénal (voir ci-dessus)<sup>24</sup>.

La loi sur les drogues narcotiques et substances psychotropes et leurs précurseurs, promulguée le 22 mai 2012 et amendée les 25 décembre 2013, 5 mars, 16 avril et 29 juillet 2014, établit en annexe trois listes de substances dont l'utilisation est interdite, sauf sur prescription médicale, ainsi qu'une liste de précurseurs chimiques<sup>25</sup> :

#### Annexe 1

- Liste I : 184 « drogues narcotiques à circulation étroitement limitée » dont 64 ont été retirés de la liste en avril 2014, parmi lesquels le LSD, l'opium, le cannabis et la coca non raffinée<sup>26</sup>.
- Liste II : 82 « drogues narcotiques à circulation limitée » dont les amphétamines, la buprénorphine (Subutex) et la cocaïne<sup>27</sup>.
- Liste III : 67 « substances psychotropes »<sup>28</sup>.
- Liste IV : deux listes de 14 et 9 « précurseurs »<sup>29</sup>.
- Annexe 2 : liste des drogues narcotiques et substances psychotropes illégales
- 203 « drogues narcotiques »<sup>30</sup>.
- 67 « substances psychotropes »<sup>31</sup>.

---

<sup>20</sup> ADDIGE, 2016, p. 31-33.

<sup>21</sup> *Libération*, « Lutte antidrogue en Géorgie : "La politique menée privilégie la punition à la réhabilitation" », 14/09/2016.

<sup>22</sup> *Tabula*, "22 year old man hangs himself allegedly due to police pressure", 12/08/2016. 17 millions de laris (GEL) équivalent à 5 613 000 euros en 2018 (Source : Inforeuro).

<sup>23</sup> *Political Critique*, "Georgian "White Noise" Movement Struggles Against Drug Prohibition", 11/05/2017.

<sup>24</sup> The Republic of Bulgaria, Ministry of Foreign Affairs, "Law of Georgia on Narcotic Drugs, Psychotropic Substances and Precursors, and Narcological Assistance", consulté le 21/03/2018 ; Legislative Herald of Georgia, "Criminal Code of Georgia", consulté le 10/05/2018 ; Legislative Herald of Georgia, "Administrative offences code of Georgia", consulté le 10/05/2018.

<sup>25</sup> GEORGIE, "Law of Georgia on Narcotic Drugs, Psychotropic Substances and Precursors, and Narcological Assistance", Art. 33, Annexe 1.

<sup>26</sup> GEORGIE, "Law of Georgia on Narcotic Drugs, Psychotropic Substances and Precursors, and Narcological Assistance", Art. 33, Annexe 1, liste I, p. 14 à 26.

<sup>27</sup> GEORGIE, "Law of Georgia on Narcotic Drugs, Psychotropic Substances and Precursors, and Narcological Assistance", Art. 33, Annexe 1, liste II, p. 26 à 33.

<sup>28</sup> GEORGIE, "Law of Georgia on Narcotic Drugs, Psychotropic Substances and Precursors, and Narcological Assistance", Art. 33, Annexe 1, liste III, p. 33 à 38.

<sup>29</sup> GEORGIE, "Law of Georgia on Narcotic Drugs, Psychotropic Substances and Precursors, and Narcological Assistance", Art. 33, Annexe 1, liste III, p. 33 à 38.

<sup>30</sup> GEORGIE, "Law of Georgia on Narcotic Drugs, Psychotropic Substances and Precursors, and Narcological Assistance", Art. 33, Annexe 1, liste III, p. 41 à 49.

<sup>31</sup> GEORGIE, "Law of Georgia on Narcotic Drugs, Psychotropic Substances and Precursors, and Narcological Assistance", Art. 33, Annexe 1, liste III, p. 49 à 52.

## 2.2. Restrictions d'ordre professionnel et social

Par application de la Loi contre la Criminalité liée à la Drogue (« *Law on Combating Drug Crime* ») promulguée en 2007 et amendée en 2014, le citoyen commettant un crime relevant de l'article 273 du Code pénal est privé d'une série de droits pour une durée de trois ans : conduire un véhicule, exercer en tant que médecin, pharmacien ou employé du secteur pharmaceutique, comme avocat, enseignant, employé des administrations nationales ou locales, être élu, fabriquer, acquérir ou détenir des armes<sup>32</sup>. Pour une personne condamnée pour trafic de drogue, cette durée d'interdiction est portée à cinq, dix, quinze ou vingt ans selon la gravité des faits<sup>33</sup>. Si l'inculpé accepte une procédure de plaider coupable, il peut être exempté de tout ou partie de cette durée d'interdiction<sup>34</sup>.

Les consommateurs des drogues des listes I et II, sauf sur prescription médicale, se voient interdire l'accès de certaines professions dont la liste est fixée par décret. Les personnes exerçant ces professions et consommant des drogues de la liste III, et celles qu'un traitement médical autorise à utiliser des produits des listes I et II, doivent se soumettre à un examen périodique<sup>35</sup>. La fabrication d'une fausse prescription médicale ou autre document en vue de se procurer ou vendre des stupéfiants est sanctionnée par une peine de deux ans de travaux forcés, ou trois à six ans d'emprisonnement, et, dans le cas d'un responsable officiel, par une interdiction d'activité pendant trois ans<sup>36</sup>. Une personne légale, entreprise ou association, impliquée dans la production ou la distribution de drogue, peut être sanctionnée par une amende, l'interdiction de certaines activités ou la liquidation accompagnée d'une amende<sup>37</sup>. Une condamnation administrative pour possession de drogue, même en petite quantité, interdit au condamné d'être membre d'un jury pénal<sup>38</sup>.

## 2.3. « Tolérance zéro » et abus d'autorité

Les méthodes policières en matière de lutte anti-drogue sont critiquées par plusieurs associations de la société civile. En 2009, l'Association des jeunes avocats géorgiens (GYLA), une des principales associations géorgiennes de défense des droits de l'homme<sup>39</sup>, analyse 10 cas suspects de personnes inculpées pour infractions liées à la drogue. Dans tous les cas, le schéma est le même : il n'y a pas eu de mandat de perquisition, ce qui est légal dans certains cas, et seuls les policiers sont témoins de la saisie des produits illicites alors que la personne incriminée doit normalement pouvoir inviter ses propres témoins<sup>40</sup>. En 2012, GYLA, répondant aux questions des services français de l'asile, affirme que les autorités géorgiennes recourent parfois à des accusations controuvées de détention de stupéfiants ou d'autres délits (possession d'armes, fraude fiscale) en vue de nuire à certains opposants politiques<sup>41</sup>.

Selon une étude publiée en 2016 par l'institut BioMed Central, les condamnations se fondent souvent sur un seul et unique test malgré le manque de fiabilité de celui-ci,

---

<sup>32</sup> GEORGIE, "Law on Combating Drug Crime" (03/07/2007 amendée en 2014), Art.31.

<sup>33</sup> GEORGIE, "Law on Combating Drug Crime" (03/07/2007 amendée en 2014), Art.3.2 à 3.4.

<sup>34</sup> GEORGIE, "Law on Combating Drug Crime" (03/07/2007 amendée en 2014), Art. 3.4(1).

<sup>35</sup> GEORGIE, "Law of Georgia on Narcotic Drugs, Psychotropic Substances and Precursors, and Narcological Assistance", Art. 33.

<sup>36</sup> GEORGIE, Criminal Code of Georgia (1999, amendé en 2016, version anglaise), Art. 267.

<sup>37</sup> GEORGIE, Criminal Code of Georgia (1999, amendé en 2016, version anglaise), Art. 265 – Note et 266 - Note.

<sup>38</sup> GEORGIE, Criminal Procedure Code of Georgia (2009, amendé en 2016, version anglaise), Art. 30.i (texte en vigueur à partir du 1er janvier 2017).

<sup>39</sup> Human Rights Watch, « World Report 2018 – Georgia », 18/01/2018. Ofpra, Rapport de mission, *Géorgie : Rapport de mission - 9 au 20 septembre 2012, Mission organisée par l'OFPPRA avec la participation de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)*, Ofpra, 01/03/2013, p. 36.

<sup>40</sup> Ofpra, Rapport de mission, *Géorgie : Rapport de mission - 9 au 20 septembre 2012, Mission organisée par l'OFPPRA avec la participation de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)*, 01/03/2013, p. 56.

<sup>41</sup> Ofpra, Rapport de mission, *Géorgie : Rapport de mission - 9 au 20 septembre 2012, Mission organisée par l'OFPPRA avec la participation de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)*, 01/03/2013, p. 26.

compte tenu de la diversité des produits testés et des mauvaises conditions de conservation des outils de dépistage<sup>42</sup>.

D'après Ana NATSVLISHVILI, présidente de GYLA, citée par le quotidien français Libération en 2016, « la police dispose de larges pouvoirs pour abuser et violer les droits des personnes au nom de la loi et de la lutte contre les crimes liés à la drogue »<sup>43</sup>.

Selon l'ONG Human Rights Centre, les accusations controvérsées sont toujours pratiquées par les autorités en 2017 : « la répression en matière de drogue développée dans le cadre de la politique dite de "tolérance zéro" crée un espace confortable pour la police et le procureur pour exercer différents types de pressions et d'autres actions illégales contre les citoyens ». Jusqu'à présent, « les mesures adéquates n'ont pas été prises pour éradiquer le syndrome de l'impunité au sein des forces de l'ordre et pour réagir aux violations commises par les policiers »<sup>44</sup>.

Selon Davit SUBELIANI, un des porte-paroles de l'association White Noise (voir 2.4.), questionné en 2016 :

« Une fois que vous avez été pris avec de la drogue, la police peut vous faire chanter pendant toute votre vie. Beaucoup d'usagers de drogue sont forcés de servir d'indicateurs contre d'autres usagers sous peine d'aller en prison »<sup>45</sup>.

Les médias géorgiens signalent plusieurs incidents graves liés à la politique répressive. Durant les contrôles antidrogues menés par la police, les citoyens sont souvent forcés d'avaler des pilules diurétiques dans le cas où ils refuseraient d'uriner<sup>46</sup>. En juin 2015, un chauffeur de taxi du nom de Levan ABZIANIDZE décède à la sortie du centre de dépistage, une mort que ses proches attribuent à l'effet nocif de ces pilules<sup>47</sup>. En août 2016, un jeune homme de 22 ans, Demetre (ou Demur) STURUA, se suicide dans la ville de Samtredia : il laisse une lettre où il déclare avoir été battu et menacé par un policier qui voulait l'obliger à témoigner contre un petit réseau local de planteurs de cannabis<sup>48</sup>.

En mars 2018, Mamuka BERDZENISHVILI, ancien employé de l'audiovisuel public, est condamné à huit ans d'emprisonnement pour possession illégale de drogue. Le 26 mars, des journalistes de plusieurs dizaines de médias manifestent contre cette condamnation qu'ils présentent comme « inadéquate et inhumaine »<sup>49</sup>.

## 2.4. Libéralisation partielle depuis 2013

Les abus répétés des forces de l'ordre et les sanctions jugées disproportionnées suscitent un mouvement de protestation au sein de la société civile géorgienne, principalement dans la jeunesse. Le mouvement White Noise apparaît en 2013 alors que l'artiste Beka TSIKARASHVILI est jugé pour la possession de 65 grammes de cannabis, risquant 6 à 8 ans de prison<sup>50</sup>. Ce mouvement, qui réunit des usagers de drogue, des militants des droits de l'homme, des médecins et des psychologues, joue un rôle important dans les protestations contre la politique répressive des autorités<sup>51</sup>. Une campagne médiatique se met en place, présentant Beka TSIKARASHVILI comme un homme simple, ayant une vie de famille normale, sans rapport avec l'image négative donnée par les médias conservateurs, et mettant en avant les défauts de la politique anti-drogue du pays<sup>52</sup>. La

---

<sup>42</sup> Otiashvili et al., "Substance Abuse Treatment, Prevention, and Policy: Policing, massive street drug testing and poly-substance use chaos in Georgia – a policy case study", BioMed Central, 2016, p. 10

<sup>43</sup> Ana Natsvlshvili, présidente de l'Association des jeunes avocats géorgiens (GYLA), citée par le journal Libération, 14/09/2016.

<sup>44</sup> Human Rights Center (HRIDC), "Annual Report on the State of Human Rights in 2017", 03/02/2018, p. 26.

<sup>45</sup> Eurasianet, "Opposition Mounts to Georgia's War on Drugs", 12/12/2016.

<sup>46</sup> Tabula, "22 year old man hangs himself allegedly due to police pressure", 12/08/2016.

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> Ibid.

<sup>49</sup> Civil.ge, "Media, NGOs Demand Drug Policy Liberalization", 27/03/2018.

<sup>50</sup> Political Critique, "Georgian "White Noise" Movement Struggles Against Drug Prohibition", 11/05/2017.

<sup>51</sup> Political Critique, 11/05/2017.017. Eurasianet, "Opposition Mounts to Georgia's War on Drugs", 12/12/2016.

<sup>52</sup> Political Critique, 11/05/2017.

campagne est un succès et l'artiste est relâché. Mais ses défenseurs ne s'arrêtent pas là, faisant appel auprès de la Cour constitutionnelle au sujet du paragraphe 2 de l'article 260 du Code pénal qui prévoit une peine de prison allant de 7 à 15 ans pour la possession en grande quantité de substances narcotiques, dans ce cas de la marijuana<sup>53</sup>.

En septembre 2015, Giga BUKIA, président du groupe parlementaire Rêve géorgien (majorité gouvernementale), déclare que l'usage de marijuana équivaut à un suicide et doit être interdit<sup>54</sup>.

Le 24 octobre 2015, la Cour rend sa décision et déclare inconstitutionnel le paragraphe 2 de l'article 260, les personnes étant en possession de moins de 70 grammes de cannabis ne risquant plus de peine de prison<sup>55</sup>. Cette décision entraîne la remise en liberté d'une centaine de prisonniers<sup>56</sup>.

Le défenseur des droits (ombudsman), dans son rapport de 2016, appelle le Conseil constitutionnel à se prononcer sur la légalité des contrôles de drogue et de l'emprisonnement pour simple consommation<sup>57</sup>.

Une coordination, la Plateforme nationale géorgienne pour la politique des drogues (en anglais, « *Georgia's National Drug Policy Platform* »), est créée en 2016 par des membres actifs de la société civile, des réseaux nationaux de toxicomanes, des ONG, dont White Noise, et des experts pour lutter contre la politique répressive<sup>58</sup>. Sa mission est d'aider la population, les groupes communautaires et les experts à participer à l'élaboration de politiques liées à la drogue et de soutenir la formation et la mise en œuvre d'une politique efficace et humaine<sup>59</sup>.

Le petit parti Nouveau Centre–Girchi milite activement pour la libéralisation des drogues. Cependant, le 31 décembre 2016, la police perquisitionne ses locaux et y confisque 84 plants de cannabis<sup>60</sup>. En mai 2018, deux membres de ce parti sont arrêtés et accusés de « hooliganisme » pour s'être opposés à l'arrestation d'un revendeur de drogue présumé<sup>61</sup>.

Le 13 juillet 2017, la Cour constitutionnelle déclare inconstitutionnel le paragraphe 3 de l'article 260 du Code pénal (voir 2.1.)<sup>62</sup>. Avant cette décision, un consommateur risquait de 6 à 8 ans de prison après l'analyse au microscope d'une seringue usagée<sup>63</sup>.

Le 14 juillet 2017, la Cour constitutionnelle juge également inconstitutionnel le contenu normatif du paragraphe 1 de l'article 265 du Code pénal géorgien qui prévoit l'emprisonnement pour semis illégal ou culture du cannabis pour usage personnel<sup>64</sup>.

Le 30 novembre 2017, la Cour constitutionnelle rend une décision favorable à la demande du citoyen Givi SHANIDZE et du parti Girchi demandant l'abrogation complète de la responsabilité pénale pour l'usage répété de la marijuana<sup>65</sup>. La décision de la Cour constitutionnelle de Géorgie signifie que l'usage de la marijuana en Géorgie a été décriminalisé dans une certaine mesure<sup>66</sup>. Sur la base de la décision de la Cour constitutionnelle, la suppression du casier judiciaire de la personne condamnée pour

---

<sup>53</sup> Constitutional court of Georgia, Citizen of Georgia Beka Tsikarishvili v. the Parliament of Georgia, 24/10/2015.

<sup>54</sup> *Factcheck.ge*, « According to Giga Bukia, marijuana is equal to suicide », 03/09/2015.

<sup>55</sup> Constitutional court of Georgia, Citizen of Georgia Beka Tsikarishvili v. the Parliament of Georgia, 24/10/2015.

<sup>56</sup> The Guardian, « Georgia eases draconian law on cannabis use », 24/01/2017

<sup>57</sup> Public defender (Ombudsman) of Georgia, « Annual report of the public defender of Georgia », 2016, p.7.

<sup>58</sup> Association des jeunes juristes géorgiens (GYLA), « GYLA held a press conference on Irakli Khoperia's case », 13/04/2017.

<sup>59</sup> ADDIGE, « The drug situation in Georgia, Annual report 2015 », 2016, p. 7.

<sup>60</sup> *The Guardian*, « Georgia eases draconian law on cannabis use », 24/01/2017.

<sup>61</sup> *Georgia Today*, « Police Detain Two Members of Girchi Party », 03/05/2018.

<sup>62</sup> Human Rights Center (HRIDC), 03/02/2018, op. cit.

<sup>63</sup> *Political Critique*, 11/05/2017.

<sup>64</sup> Human Rights Center (HRIDC), 03/02/2018, op. cit.

<sup>65</sup> Ibid.

<sup>66</sup> Ibid.



consommation de marijuana sera possible, si celle-ci en fait la demande auprès de la cour d'appel de Tbilissi<sup>67</sup>.

Le retrait de la marijuana de la liste des substances interdites par le Code pénal ne signifie pas sa légalisation puisque la question est toujours réglementée par le Code des infractions administratives<sup>68</sup> : selon le Département d'Etat américain, s'il n'y a plus de sanctions pénales pour l'usage et la possession de petites quantités de marijuana, les tribunaux prononcent toujours des amendes administratives et des sanctions relativement élevées pour sa distribution<sup>69</sup>. En cas de test de dépistage positif pour le cannabis, des amendes peuvent toujours être appliquées<sup>70</sup>.

Depuis juin 2017, un projet de loi concernant la légalisation de la consommation de drogue dans le cercle privé ainsi que la possession de petites quantités de drogue est en débat au Parlement mais l'absence de consensus, notamment au sein du parti majoritaire Rêve géorgien, retarde sa conclusion<sup>71</sup>. Le 25 janvier 2018, White Noise et 19 autres associations, regroupées dans la Plateforme nationale pour une politique des drogues (en anglais : « *National Drug Policy Platform* ») rassemblent quelques centaines de manifestants à Tbilissi pour demander au Parlement de se prononcer<sup>72</sup>. Le patriarche de l'Eglise orthodoxe se dit opposé à ce projet, avançant que « la jeunesse géorgienne doit être protégée de ce fléau »<sup>73</sup>. Le défenseur public, Nino LOMJARIA, demande au Parlement d'amender « la législation stricte et répressive » en vigueur en Géorgie<sup>74</sup>. Le ministre de l'Intérieur Giorgi GAKHARIA, déclare qu'« une politique antidrogue plus humaine et plus complexe est la seule solution » mais que « des mesures strictes doivent être maintenues et même renforcées » concernant la distribution de drogue<sup>75</sup>.

Le 23 février 2018, ce ministre déclare aux médias que le gouvernement n'envisage pas la décriminalisation tant que le pays ne sera pas doté d'un système de réhabilitation suffisant<sup>76</sup>. Il cite des chiffres du ministère de la Santé indiquant que seulement 10 à 15% des consommateurs de drogue peuvent être aidés dans l'état actuel des choses<sup>77</sup>.

Le 27 mars 2018, la Plateforme nationale demande de nouveau au Parlement de se prononcer sur le projet de réforme de la législation, en attente de décision depuis juin 2017<sup>78</sup>.

Entre la fin d'avril et le début de mai 2018, alors que le débat parlementaire est dans l'impasse, une série de morts suspectes que les autorités attribuent à l'usage de drogues relance le débat sur la légalisation<sup>79</sup>. Selon le ministre de l'Intérieur, 48 personnes sont hospitalisées en deux semaines pour des intoxications dues à la drogue<sup>80</sup>. Un collectif de directeurs de boîtes de nuit et de festivals appelle à une plus grande tolérance dans le contexte festif, rappelant l'importance de leur secteur pour le tourisme. Plusieurs ONG, notamment la coalition « Réseau géorgien des usagers de drogues », attribuent ces décès à l'absence de politique de prévention et de contrôle sanitaire. White Noise déclare que ces décès sont dus à la pollution intentionnelle des drogues par des substances inconnues. En revanche, le vice-ministre de l'Intérieur, Natia MEZRISHVILI, s'en tient à la ligne officielle et affirme que les débats continuels sur la légalisation ne font

---

<sup>67</sup> *First Channel*, "Marijuana decriminalization - Changes after Constitutional Court's decision", 30/11/2017.

<sup>68</sup> *First Channel*, "Marijuana decriminalization - Changes after Constitutional Court's decision", 30/11/2017.

<sup>69</sup> Département d'Etat des Etats-Unis, bureau de la sécurité diplomatique (OSAC), « Georgia 2018 Crime & Safety Report », 15/02/2018

<sup>70</sup> *First Channel*, "Marijuana decriminalization - Changes after Constitutional Court's decision", 30/11/2017.

<sup>71</sup> *Civil.ge*, "Protesters Demand Drug Policy Liberalization", 26/01/2018.

<sup>72</sup> *Civil.ge*, "Protesters Demand Drug Policy Liberalization", 26/01/2018.

<sup>73</sup> *Civil.ge*, 26/01/2018.

<sup>74</sup> *Civil.ge*, 26/01/2018.

<sup>75</sup> *Civil.ge*, 26/01/2018.

<sup>76</sup> *Civil.ge*, 23/02/2018.

<sup>77</sup> *Civil.ge*, 23/02/2018.

<sup>78</sup> *Civil.ge*, "Media, NGOs Demand Drug Policy Liberalization", 27/03/2018.

<sup>79</sup> *Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL)*, "Thousands Protest Georgian Nightclub Raids In Tbilisi", 13/05/2018. *Civil.ge*, "Wave of Drug-related Deaths Reignites Drug Policy Debate", 09/05/2018.

<sup>80</sup> *Civil.ge*, "Interior Minister Meets Members of White Noise Movement", 14/05/2018.

qu'encourager le trafic de drogue et entraver sa prévention<sup>81</sup>. Dans la nuit du 11 au 12 mai 2018, une descente de police dans deux clubs de Tbilissi conduit à l'arrestation de huit personnes soupçonnées de trafic de drogue. Le jour même, plusieurs milliers de militants ou sympathisants se rassemblent devant le Parlement pour protester contre la répression policière. Le maire de Tbilissi, Kakha KALADZE, affirme qu'il est favorable au développement du secteur festif mais qu'il n'est pas admissible que la drogue cause des morts, et appelle les jeunes à se joindre à la lutte contre le trafic de drogue<sup>82</sup>. Le 14 mai, le ministère de l'Intérieur ouvre une série de réunions coordonnées avec le mouvement White Noise, organisée en groupes de travail sur deux thèmes : la réforme de la législation et les circonstances de l'opération policière du 12 mai<sup>83</sup>.

L'issue de ces pourparlers n'est pas connue à la date de rédaction de la présente note.

### **3. Structures d'aide aux toxicomanes : prévention, soutien et sevrage**

#### **3.1. Prévention**

Dès 2013, le gouvernement géorgien tente de mettre en place une politique de lutte contre les produits stupéfiants plus équilibrée en mettant en place des campagnes de sensibilisation à grande échelle, notamment à destination des écoles et des universités<sup>84</sup>.

Une stratégie nationale de lutte contre la toxicomanie est approuvée en 2013 par le Conseil de coordination inter-institutions pour la lutte contre la toxicomanie qui est le principal organe de coordination des mesures axées sur les drogues dans le pays<sup>85</sup>. Selon ADDIGE, dans son rapport sur l'année 2015, ce programme ne bénéficie pas de financements suffisants<sup>86</sup>. De plus, la réalisation de ce plan d'action n'est pas surveillée, que ce soit par des organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux : il n'existe pas d'évaluation indépendante<sup>87</sup>.

Selon ADDIGE, les mécanismes institutionnels de prévention de la toxicomanie sont « sous-développés » dans le pays<sup>88</sup>. Les activités mises en œuvre ne sont pas basées sur des méthodes éprouvées et ne répondent pas aux normes internationales correspondantes. Elles se limitent principalement à des campagnes fragmentaires et à des conférences publiques ou scolaires, et ne font pas l'objet d'une évaluation<sup>89</sup>. En 2016, un programme d'information a été lancé par l'Organisation internationale de la migration, avec le concours de l'ambassade des Etats-Unis, des institutions sanitaires nationales et de l'Iliia University, à destination de huit écoles dans trois régions<sup>90</sup>.

#### **3.2. Traitement de la toxicomanie**

L'efficacité de la politique géorgienne en matière de drogue est contestée : en 2014, des spécialistes de l'université de Tbilissi notent que, bien que la politique générale et les opérations de police aient permis d'améliorer la détection des drogues, elles n'ont pas

---

<sup>81</sup> *Civil.ge*, "Wave of Drug-related Deaths Reignites Drug Policy Debate", 09/05/2018.

<sup>82</sup> *Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL)*, "Thousands Protest Georgian Nightclub Raids In Tbilisi", 13/05/2018.

<sup>83</sup> *Civil.ge*, "Interior Minister Meets Members of White Noise Movement", 14/05/2018.

<sup>84</sup> Ministry of Internal Affairs, "Drug policy: Anti-Drug Campaign", 24/03/2014.

<sup>85</sup> ADDIGE, "The drug situation in Georgia, Annual report 2015", 2016, p. 37.

<sup>86</sup> ADDIGE, 2016, p. 37.

<sup>87</sup> ADDIGE, 2016, p. 37.

<sup>88</sup> ADDIGE, 2016, p. 14.

<sup>89</sup> ADDIGE, 2016, p. 14.

<sup>90</sup> Département d'Etat des Etats-Unis, "2016 International Narcotics Control Strategy Report", 03/2016, vol. 1, p.165.

réduit la consommation ni la propagation de maladies transmissibles<sup>91</sup>. D'après une étude publiée par BioMed Centre en 2016 :

« Il est important de noter que les mesures répressives n'ont pas ou peu d'influence sur la décision individuelle de continuer ou cesser l'usage de drogue. Notre précédent rapport montre que 89% des usagers sanctionnés après un contrôle reviennent à la drogue immédiatement après, et 11% dans un délai de quelques mois. La punition ne provoque qu'un changement dans les comportements de consommation : s'injecter seul, en restant chez soi, éviter de prendre le taxi, etc. »<sup>92</sup>.

Une étude de l'Open Society Georgia Foundation en 2014, indique que plus de 44 millions de GEL ont été collectés auprès des consommateurs de drogues par le biais des amendes entre 2008 et 2009, alors que seulement 2 millions de GEL ont été dépensés pour les traitements et autres services de désintoxication<sup>93</sup>. En 2018, les autorités reconnaissent que seuls 10 à 15% des consommateurs de drogue peuvent être aidés dans l'état actuel du système de santé<sup>94</sup>.

Les traitements contre les addictions sont assurés par des institutions publiques et privées<sup>95</sup>. Sept centres de traitement de la toxicomanie sont en activité en 2015, deux des cliniques répertoriées appartenant à l'État et cinq au secteur privé<sup>96</sup>. Sur les sept cliniques, six sont situées à Tbilissi et une à Batoumi<sup>97</sup>. Les modalités de traitement sont les suivantes : soit un programme d'abstinence, en hospitalisation ou en ambulatoire, avec réadaptation psychosociale à court terme, soit un traitement de substitution à base de méthadone depuis 2005 ou à base de Suboxone depuis 2012<sup>98</sup>. Ces deux traitements de substitution permettent aux personnes dépendantes aux opiacés de stopper leur consommation sans ressentir les signes du manque et de réduire les risques liés à leur consommation<sup>99</sup>. En 2014, le prix de la thérapie orientée vers l'abstinence allait de 1 500 à 2 800 GEL (495 à 924 euros en 2018) selon la pathologie ; le prix de la thérapie compensatoire variait de 1 200 à 1 600 GEL (396 à 528 euros)<sup>100</sup>. Un décret du 30 juin 2015 fixe le prix d'un traitement de 14 jours à 1 600 GEL maximum<sup>101</sup>. Cette même source avance que l'Etat finance annuellement le traitement de 300 personnes en moyenne<sup>102</sup>.

Ces programmes de traitements spécialisés sont également disponibles dans trois institutions pénitentiaires du pays<sup>103</sup>. Les programmes de désintoxication à la méthadone fonctionnent dans les centres de détention préventive de Tbilissi et de Koutaïssi et un traitement axé sur l'abstinence est offert par l'hôpital du pénitencier central<sup>104</sup>.

En 2015, les sept centres de traitement fournissent des informations sur les patients au Centre national de contrôle des maladies et de santé publique<sup>105</sup>. Au cours de cette année, 933 patients, dont 28 femmes, suivent un traitement orienté vers l'abstinence dans les sept centres de traitement des addictions : 93% se présentent pour la première fois et 7% pour la deuxième ou davantage<sup>106</sup>. Le traitement dans le cadre du programme de thérapie de substitution aux opiacés en 2015 a bénéficié à 459 personnes, dont 41

---

<sup>91</sup> Open Society Georgia Foundation, "Crime and excessive punishment: the prevalence and causes of human rights abuse in Georgia's prisons", 2014.

<sup>92</sup> Otiashvili et al., BioMed Central, 2016, p. 10.

<sup>93</sup> Open Society Georgia Foundation, 2014, op. cit.

<sup>94</sup> *Civil.ge*, "Interior Minister on His Reform Agenda, Priorities in the Office", 23/02/2018.

<sup>95</sup> ADDIGE, "The drug situation in Georgia, Annual report 2015", 2016, p. 20.

<sup>96</sup> ADDIGE, 2016, p. 7.

<sup>97</sup> ADDIGE, 2016, p. 20.

<sup>98</sup> ADDIGE, 2016, p. 6.

<sup>99</sup> Drogues Info Service, *Le dico des drogues: Méthadone*, consulté le 10/05/2018.

<sup>100</sup> Open Society Georgia Foundation, 2014, op. cit.

<sup>101</sup> ADDIGE, "The drug situation in Georgia, Annual report 2015", 2016, p. 6.

<sup>102</sup> ADDIGE, 2016, p. 6.

<sup>103</sup> ADDIGE, 2016, p. 6.

<sup>104</sup> ADDIGE, 2016, p. 6.

<sup>105</sup> ADDIGE, 2016, p. 20.

<sup>106</sup> ADDIGE, 2016, p. 20.

femmes<sup>107</sup>. Il n'y a pas de données crédibles sur les décès liés à la drogue dans le pays. Selon le Bureau national médico-légal, sept décès liés à la drogue ont été enregistrés dans le pays en 2014 et 5 en 2015, tandis que le réseau géorgien de réduction des risques (Georgian Harm Reduction Network) estime qu'il y a eu au moins 39 cas d'overdoses mortelles en 2014 et 50 en 2015<sup>108</sup>.

### 3.3. Réduction des risques sanitaires

Un décret du 5 décembre 2000 obligeait les établissements médicaux à rapporter à la police les cas de surdose, ce qui incitait les consommateurs de drogue à ne pas se présenter à l'hôpital par crainte de sanctions. Cette disposition est abrogée le 11 août 2014<sup>109</sup>.

Les infrastructures et les interventions visant à réduire les risques liés à la consommation de drogue, comme la propagation du VIH ou de l'hépatite C, sont relativement développées mais aucune d'entre elles n'est financée par le gouvernement et elles dépendent entièrement de financements extérieurs, ce qui nuit à leur inscription dans la durée<sup>110</sup>. De plus, la politique stricte en matière de drogue complique la situation. En effet, dans le cadre des programmes en lien avec le matériel qu'utilisent les toxicomanes, cette législation implique la distribution de seringues plutôt que l'échange<sup>111</sup>. La raison en est que, lors du retour des seringues usagées, dans le cas de traces de stupéfiants sur le matériel, les consommateurs pourraient être sanctionnés pour possession de substances psychoactives<sup>112</sup>. Toutefois, le nombre de seringues distribuées par consommateur a atteint 72 en 2015, ce qui est conforme à l'indicateur de stratégie nationale VIH-SIDA et dépasse l'indicateur de 2013 (45 seringues)<sup>113</sup>.

En 2015, quatorze centres de réduction des risques opéraient déjà dans onze villes de Géorgie : Tbilissi, quatre centres, Zugdidi, Gori, Telavi, Sokhoumi, Batoumi, Poti, Samtrédia, Koutaïssi, Roustavi et Ozurgeti<sup>114</sup>. Depuis cette même année, le programme de réduction des risques met en service six laboratoires mobiles qui offrent aux consommateurs de drogues des conseils sur les risques liés à la consommation ainsi que des tests volontaires et des conseils sur le VIH et l'hépatite C<sup>115</sup>. Pour la période 2016-2018, le plan stratégique national de lutte contre le VIH-SIDA en Géorgie vise à multiplier les centres de réduction des risques afin d'améliorer la couverture des bénéficiaires du programme<sup>116</sup>.

---

<sup>107</sup> ADDIGE, 2016, p. 20.

<sup>108</sup> Georgian Harm Reduction Network, "Preventing Death from Overdose".

<sup>109</sup> *Factcheck.ge*, "Davit Sergeenko: Medical establishments are no longer required to report cases of drug overdose to the police", 23/05/2016. ADDIGE, "The drug situation in Georgia, Annual report 2015", 2016, p. 25.

<sup>110</sup> Georgian Harm Reduction Network, "Preventing Death from Overdose".

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> Country Coordinating Mechanism (CCM) Georgia, The Georgian National HIV/AIDS Strategic Plan for 2016-2018, 15/04/2015.

<sup>114</sup> ADDIGE, "The drug situation in Georgia, Annual report 2015", 2016, p. 28.

<sup>115</sup> Country Coordinating Mechanism (CCM) Georgia, The Georgian National HIV/AIDS Strategic Plan for 2016-2018, 15/04/2015.

<sup>116</sup> Country Coordinating Mechanism (CCM) Georgia, The Georgian National HIV/AIDS Strategic Plan for 2016-2018, 15/04/2015.

## Bibliographie

Sites web consultés du 8 au 14 mai 2018

### Documents OFPRA/CNDA

Ofpra, Rapport de mission, *Géorgie : Rapport de mission - 9 au 20 septembre 2012, Mission organisée par l'OFPRA avec la participation de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)*, 01/03/2013,  
[https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport\\_de\\_mission\\_georgie\\_2012.pdf](https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_de_mission_georgie_2012.pdf)

### Textes législatifs

GEORGIE, *Administrative offences code of Georgia* (1985, amendé en 2017, version anglaise)

<https://matsne.gov.ge/en/document/download/28216/381/en/pdf>

GEORGIE, *Criminal Code of Georgia* (1999, amendé en 2016, version anglaise)

<https://matsne.gov.ge/en/document/download/16426/157/en/pdf>

GEORGIE, *Criminal Procedure Code of Georgia* (2009, amendé en 2016, version anglaise)

<http://www.legislationline.org/documents/section/criminal-codes/country/29>

GEORGIE, *Law of Georgia on Narcotic Drugs, Psychotropic Substances and Precursors, and Narcological Assistance* (2012, amendée en 2014, version anglaise)

<http://www.mfa.bg/uploads/files/Embassies/Georgia/Law%20of%20Georgia%20on%20Narcotic%20Drugs%20Psychotropic%20Substances.pdf>

GEORGIE, *Law on Combating Drug Crime* (03/07/2007 amendée en 2014)

<https://matsne.gov.ge/ru/document/download/22132/6/en/pdf>

### Institutions nationales

Département d'Etat des Etats-Unis, « Georgia 2017 Human Rights Report », 20/04/2018

<https://www.state.gov/documents/organization/277411.pdf>

Département d'Etat des Etats-Unis, bureau de la sécurité diplomatique (OSAC), « Georgia 2018 Crime & Safety Report », 15/02/2018

<https://www.osac.gov/pages/ContentReportDetails.aspx?cid=23531>

Département d'Etat des Etats-Unis, "2016 International Narcotics Control Strategy Report", vol. 1, 03/2016

<https://www.state.gov/documents/organization/268025.pdf>

Public defender (Ombudsman) of Georgia, "Annual report of the public defender of Georgia", 2016

<http://www.ombudsman.ge/uploads/other/4/4882.pdf>

Constitutional court of Georgia, "Citizen of Georgia Beka Tsikarishvili v. the Parliament of Georgia", 24/10/2015

<http://www.constcourt.ge/en/legal-acts/judgments/citizen-of-georgia-beka-tsikarishvili-v-the-parliament-of-georgia.page>

Country Coordinating Mechanism (CCM) Georgia, "The Georgian National HIV/AIDS Strategic Plan for 2016-2018", 15/04/2015

<http://www.georgia-ccm.ge/wp-content/uploads/HIV-NSP-2016-20181.pdf>

Ministry of Internal Affairs (Géorgie), "Drug policy: Anti-Drug Campaign", 24/03/2014

<http://police.ge/en/projects/narkotikebi?sub=7192>

## ONG

Georgian Harm Reduction Network, "Preventing Death from Overdose", consulté le 29/03/2018

<http://www.harm-reduction.org/issues/overdose>

Human Rights Center (HRIDC), "Annual Report on the State of Human Rights in 2017", 03/02/2018

<http://www.hridc.org/admin/editor/uploads/files/pdf/annual%20report%202018-eng.pdf>

Human Rights Watch (HRW), « World Report 2018 – Georgia », 18/01/2018.

<https://www.hrw.org/world-report/2018/country-chapters/georgia>

Association des jeunes juristes géorgiens (GYLA), « GYLA held a press conference on Irakli Khoperia's case », 13/04/2017

[http://flora.ofp/flora\\_doc/servlet/DocumentFileManager?source=ged&document=ged:ID\\_OCS:164586&resolution=MEDIUM&recordId=doc%3ANOTICES%3A86257&file](http://flora.ofp/flora_doc/servlet/DocumentFileManager?source=ged&document=ged:ID_OCS:164586&resolution=MEDIUM&recordId=doc%3ANOTICES%3A86257&file)

Alternative Georgia, USAID and CzDA, "National survey on substance use in the general population in Georgia", 07/2016

[http://altgeorgia.ge/2012/myfiles/newFINAL\\_GPS\\_EN%20updated.pdf](http://altgeorgia.ge/2012/myfiles/newFINAL_GPS_EN%20updated.pdf)

Open Society Georgia Foundation, "Crime and excessive punishment: the prevalence and causes of human rights abuse in Georgia's prisons", 2014

[https://www.osgf.ge/files/2015/Publication/Final\\_Report\\_ENG.pdf](https://www.osgf.ge/files/2015/Publication/Final_Report_ENG.pdf)

Eurasian Harm Reduction Network, "The Impact of Drug Policy on Health and Human Rights in Eastern Europe", 2009,

<http://altgeorgia.ge/2012/myfiles/The-impact-of-drug-policy-on-health-and-human-rights.pdf>

## Publications scientifiques

Ilia State University, Institute of Addictology, "The drug situation in Georgia, Annual report 2015", Tbilissi, 2016

<http://altgeorgia.ge/2012/myfiles/DRUG%20ENG%20green.pdf>

Otiashvili et al., "Substance Abuse Treatment, Prevention, and Policy: Policing, massive street drug testing and poly-substance use chaos in Georgia – a policy case study", BioMed Central, 2016

<https://substanceabusepolicy.biomedcentral.com/track/pdf/10.1186/s13011-016-0049-2?site=substanceabusepolicy.biomedcentral.com>

## Médias

Civil.ge, "Interior Minister Meets Members of White Noise Movement", 14/05/2018

<https://civil.ge/archives/241674>

Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), "Thousands Protest Georgian Nightclub Raids In Tbilisi", 13/05/2018

<https://www.rferl.org/a/georgian-police-raid-on-clubs-triggers-protests-in-capital/29223031.html>

Civil.ge, "Wave of Drug-related Deaths Reignites Drug Policy Debate", 09/05/2018

<https://civil.ge/archives/240990>

Civil.ge, "Media, NGOs Demand Drug Policy Liberalization", 27/03/2018

<https://old.civil.ge/eng/article.php?id=30983>

Civil.ge, "Interior Minister on His Reform Agenda, Priorities in the Office", 23/02/2018

<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=30892>

Civil.ge, "Protesters Demand Drug Policy Liberalization", 26/01/2018

<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=30825>

Civil.ge, "Protesters Rally for Drug Policy Liberalization", 11/12/2017

<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=30720>

First Channel, "Marijuana decriminalization - Changes after Constitutional Court's decision", 30/11/2017,

<https://1tv.ge/en/news/marijuana-decriminalization-changes-constitutional-courts-decision/>

Political Critique, "Georgian "White Noise" Movement Struggles Against Drug Prohibition", 11/05/2017

<http://politicalcritique.org/cee/2017/white-noise-against-prohibition/>

The Guardian, « Georgia eases draconian law on cannabis use », 24/01/2017,

<https://www.theguardian.com/world/2017/jan/24/georgia-eases-draconian-law-cannabis-landmark-ruling>

Newsweed, « La Géorgie, entre répression et dépenalisation du cannabis », 28/12/2016,

<https://www.newsweed.fr/georgie-repression-depenalisation-cannabis/>

Eurasianet, "Opposition Mounts to Georgia's War on Drugs", 12/12/2016.

<http://www.eurasianet.org/node/81641>

Libération, « Lutte antidrogue en Géorgie : La politique menée privilégie la punition à la réhabilitation », 14/09/2016

[http://www.liberation.fr/planete/2016/09/14/lutte-antidrogue-en-georgie-la-politique-menee-privilegie-la-punition-a-la-rehabilitation\\_1495756](http://www.liberation.fr/planete/2016/09/14/lutte-antidrogue-en-georgie-la-politique-menee-privilegie-la-punition-a-la-rehabilitation_1495756)

Tabula, "22 year old man hangs himself allegedly due to police pressure", 12/08/2016

<http://www.tabula.ge/en/story/110748-22-year-old-man-hangs-himself-allegedly-due-to-police-pressure>

Civil.ge, "Parliament Human Rights Committee Supports Repealing Imprisonment for Marijuana Use", 30/06/2015

<http://www.civil.ge/eng/article.php?id=28398>

Factcheck.ge, "Davit Sergeenko: Medical establishments are no longer required to report cases of drug overdose to the police", 23/05/2016

<http://factcheck.ge/en/article/medical-establishments-are-no-longer-required-to-report-cases-of-drug-overdose-to-the-police/>

Factcheck.ge, "According to Giga Bukia, marijuana is equal to suicide", 03/09/2015  
<http://factcheck.ge/en/article/according-to-giga-bukia-using-marijuana-is-equal-to-suicide/>

Eurasianet, "Georgia: Tbilisi Struggles with Drug-Policy Reform", 03/06/2014  
<https://eurasianet.org/s/georgia-tbilisi-struggles-with-drug-policy-reform>

### **Autres**

Drogues Info Service, *Le dico des drogues : Méthadone*, consulté le 10/05/2018  
<http://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/Le-dico-des-drogues/Methadone>